

Envoi : 22/10/2019

Réception par le Préfet : 22/10/2019

Publication : 28/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-4-5-1

Séance du lundi 21 octobre 2019

POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE PROJET HORIZON AFRIQUE DU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE DE MULHOUSE SOUTIEN EXCEPTIONNEL

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 1111-2, L 1111-4, L 1111-10 et L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 (article 56) tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017,
- VU le régime cadre exempté de notification n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020,
- VU la délibération n° CD-2018-6-5-2 du Conseil départemental du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération n° CD-2019-4-1-2 du Conseil départemental du 21 octobre 2019 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2019,

- VU le Règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 20 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif au soutien exceptionnel à Mulhouse Alsace Agglomération pour le projet Horizon Afrique au Parc zoologique et botanique de Mulhouse, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve, sous réserve de l'inscription de crédits nécessaires en Décision modificative n° 2 de l'exercice 2019, l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € à Mulhouse Alsace Agglomération représentant 12,9 % d'une dépense subventionnable arrêtée à 7 750 000 € pour la réalisation du projet Horizon Afrique au Parc zoologique et botanique de MULHOUSE, annexé à la présente délibération,
- Autorise la dérogation au règlement financier et précise que la subvention fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde étant versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires,
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative à cette subvention,
- Autorise le prélèvement des crédits afférents sur le programme F233, chapitre 204, fonction 71, nature 204142, code programme 28429, service 006 du budget départemental.